

Karol Sobczak, *Zarządzanie gospodarką narodową w warunkach koncentracji produkcji* [La gestion de l'économie nationale dans les conditions de la concentration de la production], Katowice 1974, 237 pages.

Depuis assez longtemps déjà, les problèmes de la concentration de la production attirent l'attention des juristes qui s'occupent des problèmes de la gestion de l'économie nationale.

Le livre de Karol Sobczak est, dans la littérature polonaise, la première publication où les aspects d'organisation et juridiques de la concentration de la production soient aussi largement soulevés. L'auteur parle de problèmes de grande actualité, tels que: l'organisation des unités de production (surtout dans les chapitres II et VII), l'organisation du progrès scientifique et technique (chap. III), la coordination à l'échelle locale (chap. IV), la protection de l'environnement (chap. V) et, enfin, le problème des grandes agglomérations (chap. VI).

Les recherches de l'auteur ont abouti à une appréciation de la concentration de la production et de ses conséquences diverses. Pour porter ce jugement, K. Sobczak a effectué de vastes études comparées basées sur de nombreuses sources étrangères, et il a largement profité des données illustrant les dimensions des effets sociaux et économiques des phénomènes analysés.

L'une des thèses initiales de l'ouvrage est l'opinion que l'entreprise contemporaine remplit, outre ses fonctions économiques, de nombreuses fonctions en dehors de l'économie. Il n'est donc pas étonnant qu'à mesure de l'extension des entreprises, leur influence sur l'environnement est toujours croissante et que leur activité empiète de plus en plus sur des domaines qui relevaient, la plupart du temps, de l'administration générale. Ce phénomène apparaît aussi dans les pays capitalistes, mais dans les pays socialistes, il revêt une autre signification et acquiert une autre dimension. Ce qui mérite l'attention parmi les problèmes d'organisation étudiés dans cet ouvrage, ce sont les réflexions de l'auteur concernant les buts du groupement d'entreprises et les formes du groupement appropriées à ces buts. Signalons l'opinion de l'auteur que « le trait caractéristique du centralisme démocratique dans l'administration économique est l'établissement pour ses divers rouages des critères et des directions d'activité différents ». Parmi ces critères, le profit joue un rôle particulier pour les entreprises, alors que pour les rouages centraux de l'administration économique, c'est le développement planifié et harmonieux de l'économie nationale qui a une importance fondamentale. La mise en accord de ces deux critères et directions d'activité incomberait aux groupements d'entreprises lesquels, cependant, d'après l'auteur, ne s'acquittaient pas idéalement de leur tâche. Aussi l'auteur a-t-il raison d'attirer notre attention sur ce que les nouvelles règles économiques et financières, appliquées dans les grands organismes économiques, peuvent amener certains changements à cet égard.

Le chapitre III est consacré à l'organisation de la recherche scientifique pour les

besoins du progrès scientifique et technique. L'auteur y expose les nombreuses solutions de ce problème dans les pays capitalistes et socialistes, tout en réservant une place de choix aux solutions adoptées en Pologne. Deux questions sont étudiées avec plus de détails: l'organisation de la recherche scientifique et les rapports entre les centres de recherche et les organismes économiques. L'auteur indique avec raison l'organisation morcelée qui se manifeste en Pologne et la dispersion des forces et des moyens qui en résulte. De là le postulat justifié d'organisation unifiée de la recherche. Dans ses intéressantes réflexions sur les rapports des unités de recherche avec la production, l'auteur attire notre attention sur le fait qu'un lien trop étroit entre les unités de production et les unités de recherche scientifique n'est pas toujours avantageux.

La question de la coordination locale constitue l'un des problèmes suivants soulevés dans l'ouvrage. L'auteur y décrit les compétences d'organisation des organes locaux du pouvoir et de l'administration, compétences qui découlent des prescriptions en vigueur, et y montre la pratique de fonctionnement de certains organes locaux en cours de coordination. Parmi ces problèmes, celui de la mise en harmonie des intérêts des entreprises avec ceux de rang plus élevé, ce qui est l'objectif de la coordination, mérite notre attention. Un autre problème s'y attache, à savoir que, contrairement aux pays capitalistes où les organes d'autogestion dépendent parfois des grandes corporations, dans les pays socialistes on observe une tendance à faire des organes locaux des centres spécifiques coordonnant le travail de toutes les unités économiques. Toutefois, il semble que les instruments juridiques dont disposent les organes du pouvoir et de l'administration en matière de coordination, peuvent s'avérer plus ou moins efficaces dans les conditions de la coordination de la production. Leur efficience peut se révéler bien plus grande là où les sujets coordonnés sont des unités économiques relativement petites, et bien moindre là où les activités de coordination visent, par exemple, un grand organisme économique.

Parmi les problèmes liés à la concentration de la production, ceux de la protection de l'environnement occupent certainement une des places prépondérantes. L'auteur a raison d'attirer l'attention sur la concurrence spécifique entre les normes juridiques qui règlent la protection de l'environnement et les normes des plans économiques; il a raison de postuler — avouant que ce n'est pas là un postulat toujours facile à réaliser — que les devoirs des entreprises dans le domaine de la protection de l'environnement soient inclus dans les plans économiques. La question d'indemnisation des dommages causés à l'environnement est intéressante. Le projet exposé de création d'un fonds régional à affectation spéciale mérite l'attention, quoique l'auteur lui-même indique de nombreuses questions juridiques qui surgiraient lors de la création et du fonctionnement d'un tel fonds. Le second groupe de problèmes concerne les relations extérieures des grands organismes économiques, et il est lié à l'influence exercée par ces organismes sur le milieu social où ils fonctionnent. L'auteur démontre les contradictions entre les devoirs économiques et extra-économiques de ces organismes et, en particulier, les divergences entre les intérêts sociaux, représentés par l'administration locale, et les intérêts économiques de ces organismes. Dans la solution de ces difficultés, le droit et la science juridique ont à jouer un rôle important, bien que difficile, car, comme le montre le livre du professeur Karol Sobczak, dans de nombreux cas, les méthodes traditionnelles ne donnent pas de résultats escomptés, tandis que les méthodes nouvelles attendent seulement à être élaborées.